

Périmètres d'intervention des Missions Locales



Initiateur : État

Date du découpage : mars 1982

Objectifs : exercer la mission de service public de proximité qui leur est confiée avec pour objectif essentiel de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Bénéficiaires : jeunes de 16 à 25 ans, à la recherche d'un emploi ou d'une formation.

Missions :

- Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant un parcours personnalisé vers l'emploi.
- Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur un territoire avec les partenaires locaux.
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.
- Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post emploi.
- Aider les jeunes à s'orienter et examiner les moyens à mobiliser pour lever les freins à l'emploi.

Les Missions locales ont donc une double fonction :

- Construire et accompagner des parcours d'insertion des jeunes,
- Mettre en œuvre les politiques publiques, développer et animer le partenariat local au service des jeunes en difficulté d'insertion.